

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUIN 2022

Le vingt-huit juin deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Heuilley-le-Grand s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GERARD Michel, Maire, et après convocation légale adressée le vingt-deux juin deux mil vingt-deux.

Présents: DOUCHE Amélie, GERARD Michel, HENRIOT Didier, JANNEL Benjamin, GENOT Stéphane, COTHENET Maxime, LEVÊQUE Ludovic.

Excusé(s): RENARD Françoise, BEA Thierry

Absent : GODON Jérôme

Procurations de :

Secrétaire de séance : DOUCHE Amélie

Ordre du jour :

2022-32 Désignation d'un ambassadeur de la mobilité

2022-33 Travaux d'aménagement de l'étang du Vail : choix de l'entreprise

Questions diverses

2022-32 Désignation d'un ambassadeur de la mobilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le transfert de la Compétence Organisation des mobilités des Communautés de communes du Grand Langres, Auberive, Vingeanne Montsaugeonnais et des Savoir-Faire au PETR du Pays de Langres depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant la volonté des Communautés de communes du Grand Langres, Auberive, Vingeanne Montsaugeonnais et des Savoir-Faire à mettre en place un organe interne consultatif, qui rassemblera les ambassadeurs de mobilité, représentants des communes ;

Considérant que l'ambassadeur de la mobilité de la commune sera un maillon important entre nos concitoyens et le PETR du Pays de Langres. Son rôle étant de leur faire connaître l'offre de services existante et de faire remonter les problématiques de terrain au PETR du Pays de Langres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

 Décide de désigner Madame DOUCHE Amélie comme ambassadeur de la mobilité pour la commune de HEUILLEY-LE-GRAND

Conseillers présents	Pour	Contre	Abstention
7	7	0	0

2022-33 Travaux d'aménagement de l'étang du Vail : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 17 septembre 2021 relative à l'opération d'aménagement de l'étang du Vail.

4 entreprises ont été consultées :

- 1. DUPONT TRAVAUX PUBLICS de VILLEGUSIEN-LE-LAC
- 2. MAILLEFERT de ROLAMPONT
- 3. BONGARZONE TP de SAINTS-GEOSMES
- 4. BONGARZONE TP de POINSON-LES-FAYL qui n'a pas répondu à la consultation.

La commission travaux s'est réunie le 27 juin pour étudier les trois offres reçues et le choix s'est porté sur l'entreprise MAILLEFERT qui propose une offre d'un montant de 39 974 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise MAILLEFERT pour un montant de 39 974 € HT;
- Autorise le Maire à signer le devis ;
- Mandate le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire ;
- Précise que les crédits sont ouverts au budget 2022 à l'article 2152.

	Conseillers présents	Pour	Contre	Abstention
7		7	0	0